

Montréal, le 20 août 2004

Madame Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Cette lettre a pour but de répondre à la question supplémentaire posée par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 20 août 2004, dans le cadre du projet Gazoduc Montréal-Est de Gaz Métro. Cette question se lisait comme suit : « Pourriez-vous nous confirmer qu'une explosion aux postes de livraison et de mesurage compromettrait l'intégrité du gazoduc lui-même et qu'ultimement, un tel accident aurait les mêmes conséquences qu'une rupture de conduite à cet endroit? ».

Nous tenons à préciser à la commission que, comme nous l'avons dit lors des audiences publiques (DT1, p. 67), les conduites situées dans les postes de mesurage et de livraison sont des conduites de forts diamètres. Ces conduites sont également d'une épaisseur supérieure à celles des conduites de transport et de distribution du projet. Ainsi, il est très improbable qu'une explosion dans un des bâtiments provoque une rupture de la conduite telle que celle qui est simulée dans le pire scénario des conduites de transport et de distribution du projet. En effet l'énergie dégagée par une explosion dans un bâtiment se dégage par le chemin de moindre résistance et dans ce cas ce sont les murs qui céderaient. Toutefois, comme nous le mentionnions, si jamais ce scénario fort improbable se réaliserait, les systèmes de protection automatiques déclencheraient l'arrêt du gaz.

Si la commission avait d'autres interrogations à propos du projet Gazoduc Montréal-Est, il nous fera plaisir d'y répondre.

Veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Philippe Batani
Conseiller, Affaires publiques et gouvernementales
Gaz Métro